

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 398

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 96

I. – À l’alinéa 1, supprimer le mot :

« national ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.